

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 335

6 février 2014

SOMMAIRE

Bayvee S.A., SPF	16079	LBO Trust S.A.	16042
Bio Business Consult	16060	Léon WEIERS	16043
Builders Insurance Holdings S.A.	16073	Leuwa S.A.	16062
Canepa Green Energy Opportunities II ..	16076	L.I.F.E. Corporation S.A.	16044
Cordatus Recovery Partners II S. à r.l. ...	16080	Loxam Luxembourg	16043
D.B.W.	16063	LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l.	16043
DD-Trust (SPF) S.A.	16040	Lux 21 Starlight GBP S.à r.l.	16065
Dintec Préparation, S.à r.l.	16041	Lux Publicité Immobilière S.à r.l.	16043
Distri-Line	16041	Magilux S.à r.l.	16062
Distri-Line	16041	Maldovan S.A.	16065
D M L S.à r.l.	16063	Mangrove Capital Partners S.A.	16062
Docxa International S.A.	16041	Matsucom S.A.	16064
Dong Long S.A.	16040	Méridian Properties Luxembourg S.à r.l.	16065
Ebony Finance S.A.	16042	MG Ex-US S.à r.l.	16064
Entourage Commodity Management & In- vestment Company S.à r.l.	16042	Middleby Luxembourg S.à r.l.	16061
Europa Iron S.à r.l.	16058	Monrose S.à r.l.	16062
Global Energy Finance Luxembourg	16044	Noble Holding Europe S.à r.l.	16064
Granglen S.à r.l.	16077	PGF III S.A.	16073
HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l.	16063	Prince Charles S.à r.l.	16072
HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l.	16063	SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l.	16072
INVESTIMENTI RETTIFICHE INDUS- TRIALI Luxembourg S.A.	16034	The Continuity Group Numéric S.A.	16076
Kenzan International S.A., SPF	16042	Trina Solar (Luxembourg)	16076
Lagrev Investments S.A.	16062	Vitanutrics Luxembourg Sàrl	16060

IRI Luxembourg S.A., INVESTIMENTI RETTIFICHE INDUSTRIALI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 182.836.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the eleventh day of December.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Paolo FERRARIO, Chief Financial Officer, born on the 15th of December 1979 in Magenta (MI), Italy, residing at Via G. Donizetti n.13 Busto Garofalo (MI), Italy, here represented by Mr Antonio QUARATINO, with professional address in L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it/he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "INVESTIMENTI RETTIFICHE INDUSTRIALI Luxembourg S.A.", abbreviated IRI Luxembourg S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (310.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, except those shares for which the law prescribes registered form.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at

least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of May. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitory dispositions

- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2014.

- The first annual General Meeting shall be held in the year 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Mr Paolo FERRARIO, prenamed, one hundred	<u>100 shares</u>
TOTAL: ONE HUNDRED	100 shares

All the shares of a par value of three hundred and ten euro (310.-) each have been paid up to 40,32% by payment in cash and the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100-).

Extraordinary General meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at L-1470Luxembourg, 50, Route d'Esch.
- 2) Have been appointed as Directors of the Company:
 - Mr Paolo Ferrario, prenamed;

- Mr. Patrick Haller, born on the 14th August 1964 in Joeuf (F), residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch;

- Ms Petrini Audrey, born on the 22nd June 1986 in Thionville (F), residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch;

3) Has been appointed statutory auditor:

ESSEDI PartNERS SARL, with address in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, in process to be registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2019, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing person to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing person.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paolo FERRARIO, directeur financier, né le 15 décembre 1979 à Magenta (MI) Italie, demeurant à Via G. Donizetti n.13 Busto Garofalo (MI), Italie, ici représenté par Monsieur Antonio QUARATINO, avec adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «INVESTIMENTI RETTIFICHE INDUSTRIALI Luxembourg S.A.» en abrégé: IRI Luxembourg S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE et UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier Vendredi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2014.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2015.

Souscription - Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Paolo FERRARIO, prénommé, cent 100 actions

TOTAL: CENT 100 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 40,32% par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Paolo Ferrario, prénommé.
 - Monsieur Patrick Haller, né le 14 Août 1964 à Joeuf (F), demeurant à L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch,
 - Madame Petrini Audrey, née le 22 Juin 1986 à Thionville (F), demeurant à L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: La société ESSEDI PARTNERS SARL, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, en cours d'immatriculation au RCS à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antonio Quaratino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/57092. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180871/354.

(130220799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

DD-Trust (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 86.624.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer en notre qualité d'ancien-domiciliataire de la société DD-TRUST (SPF) SA

que nous dénonçons formellement le siège à l'adresse:

53 Route d'Arlon

L-8211 Mamer

avec effet immédiat.

Aniel Gallo

Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2014004239/14.

(140004170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Dong Long S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 101.559.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004260/10.

(140004632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Distri-Line, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014004253/12.

(140004409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Distri-Line, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014004252/12.

(140004322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Docxa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.404.

Le bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014004256/14.

(140003948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Dintec Préparation, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.922.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014004251/11.

(140004331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Ebony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 168.757.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1445 du 11 juin 2012.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration prise en date du 19 décembre 2013 que:

Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg est coopté au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Lionel CAPIAUX, démissionnaire.

Monsieur Gilles KRIER est autorisé à engager la société par la signature collective avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Pour EBONY FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014004293/16.

(140003947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Entourage Commodity Management & Investment Company S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 156.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004272/9.

(140004153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

LBO Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.112.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 décembre 2013.

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 29, Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg au 278, route d'Esch L-1471 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014004569/14.

(140004648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Kenzan International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 38.403.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises en date du 20 décembre 2013 que Monsieur Olivier LIEGEOIS a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013:

- Olivier Liégeois, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Patrick Moinet, en tant qu'administrateur;
- Luc Géronchal, en tant qu'administrateur; et
- Réviconsult S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 30 décembre 2013.
Référence de publication: 2014004532/20.
(140003818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.549.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2013, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 29 novembre 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004585/22.
(140005101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Lux Publicité Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 67.498.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004588/9.

(140004588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Loxam Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4570 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 105.117.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal de la maison-mère LOXAM tenue en date du 9 décembre 2013 que:

La maison-mère décide la cessation totale d'activité et la fermeture avec effet au 31.12.2013 de sa succursale luxembourgeoise, LOXAM Luxembourg, sise à za Gadderscheier L-4570 Differdange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014004578/13.
(140005016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Léon WEIWERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 22, rue du Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 113.585.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/01/2014.

Référence de publication: 2014004543/10.

(140004169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

L.I.F.E. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.072.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004539/10.

(140004045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Global Energy Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.505.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARCHEIDE, a société en commandite par actions (corporate partnership limited by shares) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg established in the form of a société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) and qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a specialised investment fund) governed by, inter alia, the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, having its registered office 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg trade and companies register) under number B 166877 (the Fund),

Acting in the name and on behalf of EMPOWER FUND, a compartment of the Fund (the Compartment),

here represented by Céline Kohler, Avocat, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the Articles) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the Company).

Art. 2. Name. The Company's name is GLOBAL ENERGY FINANCE LUXEMBOURG.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in the energy sector which means production, processing, transportation, transmission, trade and distribution of any kind of energy, as well as supply of energy-related equipment, infrastructures and services as defined in the Compartment of the Fund, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which

form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an Investment) to which each class of Ordinary Shares (as described below) relates.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is fixed at thirty thousand (30,000) Euro represented by fifteen (15) class A ordinary shares (the Class A Shares), fifteen (15) class B ordinary shares (the Class B Shares), fifteen (15) class C ordinary shares (the Class C Shares), fifteen (15) class D ordinary shares (the Class D Shares), fifteen (15) class E ordinary shares (the Class E Shares), fifteen (15) class F ordinary shares (the Class F Shares), fifteen (15) class G ordinary shares (the Class G Shares), fifteen (15) class H ordinary shares (the Class H Shares), fifteen (15) class I ordinary shares (the Class I Shares), fifteen (15) class J ordinary shares (the Class J Shares), (the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares together referred to as the Ordinary Shares, each having a par value of one hundred (100) Euro each, fully subscribed and paid and fifteen (15) class A non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS), fifteen (15) class B non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS), fifteen (15) class C non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class C MRPS), fifteen (15) class D non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class D MRPS), fifteen (15) class E non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class E MRPS), fifteen (15) class F non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class F MRPS), fifteen (15) class G non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class G MRPS), fifteen (15) class H non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class H MRPS), fifteen (15) class I non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class I MRPS), fifteen (15) class J non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Class J MRPS), (the Class A MRPS, Class B MRPS, Class C MRPS, Class D MRPS, Class E MRPS, Class F MRPS, Class G MRPS, Class H MRPS, Class I MRPS, and Class J MRPS together referred to as the Non-Voting MRPS, each having a par value of one hundred (100) Euro each, fully subscribed and paid up.

The Ordinary Shares and the Non-Voting MRPS are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually as a Share,

All the Shares are in nominative form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

Art. 7. Share premium. Share premium paid on Ordinary Shares or Non-Voting MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

(a) The share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary share premium account (the Ordinary Share Premium Account) specific to the class of Ordinary Shares to which the Ordinary Share belongs and such share premium shall remain attached to the Class of Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and

(b) The share premium paid on Non-Voting MRPS shall be booked in a Non-Voting MRPS share premium account (the Non-Voting MRPS Share Premium Account) specific to the class of Non-Voting MRPS to which the Non-Voting MRPS belongs and such share premium shall remain attached to the Class of Non-Voting MRPS upon which the share premium was paid.

Art. 8. Voting rights. Ordinary Shares have identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder total ownership of Ordinary Shares. Where the Company has a sole shareholder, the Non-Voting MRPS do not carry any voting rights. Nevertheless, the Non-Voting MRPS Shareholder is entitled to vote in any general meeting of the sole shareholder called upon to resolve on the following matters:

- the issue of new Shares or Class of Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to Non-Voting MRPS for each class of Non-Voting MRPS;
- the preferred right to the repayment of the contribution and to the distribution of the liquidation profits conferred to them;

- the conversion of one or more classes of Non-Voting MRPS into Ordinary Shares;
 - the decrease of the share capital of the Company;
 - any amendment to the purpose of the Company;
 - the issue of convertible bonds;
 - the dissolution of the Company;
 - the change of nationality of the Company;
 - the transformation of the Company into a company of another legal form; and
- if, despite the existence of profits available for that purpose, the Cumulative Preferred Dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been fully recovered.

Other than the situations listed above, Non-Voting MRPS are not taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

The owner of Non-voting MRPS is entitled to receive the same convening notice, documents, report and information on the Company as the owner of Ordinary Shares. Where the Company has more than one shareholder, each MRPS is entitled to an identical voting right together with Ordinary Shares and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder ownership of MRPS and of Ordinary Shares.

Art. 9. Indivisibility of Shares. As far as the Company is concerned, the Shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per Share. If any Share is jointly owned or if the ownership of that share is disputed, then the joint owners or the persons claiming ownership (as the case might be) must appoint one joint attorney to represent them to the Company, failing which all rights attached to the Share will be suspended.

Art. 10. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the Law).

Art. 11. Redemption and conversion of Shares. The Company may redeem its own Shares and the holder of Non-Voting MRPS may request that the Company redeem the Non-Voting MRPS; however, the redemption in both cases shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital or by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Ordinary Shares and Non-Voting MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the Ordinary Shares Redemption Price) is calculated by the board of managers or by such person appointed by the board of managers on the basis of the net asset value of the corresponding Investment less the outstanding Non-Voting MRPS of that given class, less the Non-Voting MRPS Share Premium of that given class and less all and any accrued but unpaid Cumulative Preferred Dividend (as defined hereafter) to which the Non-Voting MRPS of that given class is entitled to receive at the time of the redemption. The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Ordinary Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the Investment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

The redemption of the Non-Voting MRPS is subject to the following conditions: (a) each holder of redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Non-Voting MRPS (the Non-Voting MRPS Redemption Price) equal to:

(i) the nominal value of its redeemed Non-Voting MRPS; plus

(ii) an amount corresponding to a portion of the Non-Voting MRPS Share Premium Account attached to the Class of Non-Voting MRPS to which that MRPS belongs, equal to the balance of the Non-Voting MRPS Share Premium Account

attached to that Class of Non-Voting MRPS divided by the number of outstanding Non-Voting MRPS in that Class of Non-Voting MRPS prior to the redemption; plus

(iii) all and any accrued but unpaid Cumulative Preferred Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive at the time of the redemption; and

(b) all the outstanding Non-Voting MRPS shall be redeemed by the Company at the latest on the tenth anniversary of the issue date of the Non-Voting MRPS (the Maturity Date).

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the Non-Voting MRPS, the redemption of all the Non-Voting MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date (the Redemption Price at Maturity). In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed Non-Voting MRPS only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the sums available; the remaining part of the Redemption Price will be paid in one or several instalments as soon as the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders and no Ordinary Share shall be redeemed.

A shareholder may request that the Company redeem the Non-Voting MRPS it holds, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the First Redemption Notice). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Redemption Notice, the redemption of the Non-Voting MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Redemption Notice, in order to decide on the requested redemptions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company. If the available sums are insufficient for the Company to proceed to the requested redemptions, the extraordinary general meeting of the shareholders may decide by a unanimous vote of all the shareholders to decrease the number of Non-Voting MRPS to be redeemed so that the available sums become sufficient to proceed to the redemptions.

A shareholder may request that the Company convert the Non-Voting MRPS it holds, into either Ordinary Shares of the same class or another class of Non-Voting MRPS, by means of a written notice given by registered letter with acknowledgment of receipt to the Company and the other shareholders (the First Conversion Notice). The other shareholders may also request, within fifteen (15) days as of the date of the First Conversion Notice, the conversion of the Non-Voting MRPS they hold by registered letter with acknowledgement of receipt given to the Company and the other shareholders. An extraordinary general meeting of the shareholders shall be convened by the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company at the latest one month after the receipt of the First Conversion Notice, in order to decide on the requested conversions and the subsequent amendments to the articles of association of the Company.

The number of Ordinary Shares to be issued on a class of Ordinary Shares upon the conversion of a class of Non-Voting MRPS to Ordinary Shares shall be the total Redemption Price of all the Non-Voting MRPS to be converted divided by the Fair Market Value of one Ordinary Share (as defined hereafter) at the time of the conversion, and finally rounded down to the nearest whole number of Ordinary Shares, with the amount rounded off being attached to the Ordinary Shares of such class issued as share premium.

The Fair Market Value of one Ordinary Share shall be determined at the time of the conversion of the Non-Voting MRPS and be equal to the following fraction: ((a) total of the nominal value of all the Ordinary Shares plus (b) the amount of the legal reserve plus (c) the difference between (x) the total of the share premium item of the balance sheet and (y) the Non-Voting MRPS Share Premium Account attached to each class of Non Voting MRPS) divided by the number of Ordinary Shares attached to each class of ordinary Shares issued by the Company (the Fair Market Value of one Ordinary Share).

Once converted, the Non-Voting MRPS shall be cancelled and such cancellation shall be noted in the shareholders register.

Art. 12. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 13. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers, as the case might be, will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

Art. 14. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another manager as his proxy at any meeting of the board of directors. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or any suitable method of telecommunication, initiated or organised from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Art. 16. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures concluded under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

Art. 17. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if any); or failing that by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority of votes cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the last Wednesday of April or on the following business day if such day is a public holiday.

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year, which will start today, and end on December 31, 2014.

Art. 19. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 20. Profits, reserve, distribution. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP (the Available Profits), the Available Profits shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Each Non-Voting MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend (the Dividend 1) at the annual rate of 1% over the nominal value of the Non-Voting MRPS, therefore not including the Non-Voting MRPS Share Premium Account specific to the class of Non-Voting MRPS to which the Non-Voting MRPS belongs, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Thereafter, each Non-Voting MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the Dividend 2) of an amount equal to the Net Income (as defined below) derived from the Underlying Assets (as defined below) of the Company.

Underlying Assets, means the Investment acquired and financed, directly by the issue of Non-Voting MRPS and the Non-Voting MRPS share premium specific to the class of Non-Voting MRPS to which the Non-Voting MRPS belongs, and/or other assets or securities replacing such assets, or bought or financed with the income generated wholly or partly by such assets.

Net Income, means the proportionate share of income (including dividends, gains on exchange transaction, capital gain and liquidation profits, etc.) received by the Company and linked to the portion of the Underlying Assets financed by Non-Voting MRPS and the Non-Voting MRPS share premium specific to the class of Non-Voting MRPS to which the Non-Voting MRPS belongs less the pro rata of the fees linked to such portion of the Underlying Assets and counted during the concerned financial year of the Company, less the said Dividend 1.

The Dividend 1 and Dividend 2 are hereinafter collectively referred as the Cumulative Preferred Dividend.

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend(s) that have not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years and which have been automatically allocated to a distributable reserve booked in an Non-Voting MRPS reserve account specific to the class of Non-Voting MRPS to which the Non-Voting MRPS belongs (the Non-Voting MRPS Reserve Account).

In case no Dividend 2 is decided despite the existence of profits available for that purpose, a sum equal to the Dividend 2 is transferred to the Non-Voting MRPS Share Premium Account on the 31st December of each year, starting the 31st December 2014, in order to guarantee the rights of the Non-Voting MRPS Holder on the Dividend 2.

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate the Cumulative Preferred Dividend to the Non-Voting MRPS Share Premium Account, any shortfall amount shall be paid or allocated to the Non-Voting MRPS Share Premium Account specific to the class of Non-Voting MRPS to which the Non-Voting MRPS belongs in priority from the profits of the following financial years.

Each holder of Non-Voting MRPS is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Non-Voting MRPS in proportion of the Non-Voting MRPS he holds in the Company.

After distribution of the Cumulative Preferred Dividend, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holder of Ordinary Shares of the class of shares to which the investment relates. Interim dividends.

Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to an auditor (commissaire aux comptes) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No auditor needs to be a shareholder of the Company.

Auditors shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the company, which shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

After payment of all third party debts and liabilities or deposit of any funds to that effect, the liquidator proceeds to the distribution in cash or in kind of the remaining assets in accordance with the following order:

(a) Firstly pay to the Non-Voting MRPS Shareholders the percentage of the Notional Capital held by each of them in the Company plus, as the case may be, the payment of their accumulated and unpaid Dividend 1 and Dividend 2. In this instance, the Notional Capital means the cumulated nominal value of all the Non-Voting MRPS subscribed by the holder of Non-Voting MRPS plus any part of the Non-Voting MRPS Share Premium Account linked to this subscription, calculated on basis of the proportion of the holding.

(b) After these payments and reimbursement to the Non-Voting MRPS Shareholders or deposit of any funds to that effect, the balance will be distributed and paid up to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage hold by each of them in the share capital of the Company

Subscription and Payment

The Fund acting in the name and on behalf of the Compartment, prenamed above declared, through its proxy holder to fully subscribe for:

(i) fifteen (15) class A Shares, fifteen (15) class B Shares, fifteen (15) class C Shares, fifteen (15) class D Shares, fifteen (15) class E Shares, fifteen (15) class F Shares, fifteen (15) class G Shares, fifteen (15) class H Shares, fifteen (15) class I Shares, fifteen (15) class J Shares, (the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, and Class J Shares together referred to as the Ordinary Shares, each having a par value of one hundred (100) Euro each, up to a total amount of fifteen thousand (15,000) Euro.

(ii) fifteen (15) class A MRPS, fifteen (15) class B MRPS, fifteen (15) class C MRPS, fifteen (15) class D MRPS, fifteen (15) class E MRPS, fifteen (15) class F MRPS, fifteen (15) class G MRPS, fifteen (15) class H MRPS, fifteen (15) class I MRPS, and fifteen (15) class J MRPS (the Class A MRPS, Class B MRPS, Class C MRPS, Class D MRPS, Class E MRPS, Class F MRPS, Class G MRPS, Class H MRPS, Class I MRPS, and Class J MRPS together referred to as the Non-Voting MRPS, each having a par value of one hundred (100) Euro each, up to a total amount of fifteen thousand (15,000) Euro.

together representing the entire share capital of the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

The number of managers is set at three.

The sole shareholder appoints as managers:

- Mr Alessandro Bruscatin, born on 2 November 1969 in Treviso (Italy) and professionally resident at Viale Felissent 4, I-31100 Treviso (Italy), as type A manager;

- Mr Serge Rollinger, born on 13 May 1981 in Luxembourg and resident 48, rue du X octobre à L-7243 Bereldange as type B manager;

- Mr Gueorgui Gotzev, born on 13 June 1977 in Sofia (Bulgaria) and resident at 6, rue du Pont in L-7332 Mullendorf (Luxembourg) as type B manager.

- The registered office is established at 10, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARCHEIDE, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, constituée en la forme d'une société d'investissement à capital variable qualifiant de fonds d'investissement spécialisé régi, inter alia, par la loi du 13 février 2007 relative au fonds d'investissements spécialisés, ayant son siège social 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166877 (ci-après, le Fonds),

Agissant au nom et pour le compte d'EMPOWER FUND, un compartiment du Fonds (ci-après, le Compartiment),

Ici représenté par Céline Kohler, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est GLOBAL ENERGY FINANCE LUXEMBOURG.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'effectuer toutes opérations en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans le dans le secteur énergétique qui englobe la production, le traitement, le transport, la transmission, le commerce et la distribution d'énergie sous quelque forme que ce soit, ainsi que la fourniture des équipements, des infrastructures et des services y afférents, tel que définie dans le Compartiment du Fonds et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, gérer, développer et vendre ses actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, en ce compris son portefeuille d'actifs de toute nature, participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise pour acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et les développer. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exclusion d'emprunts par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission

de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut prêter toute forme d'assistance à ces sociétés en ce compris, mais pas seulement, dans la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille; elle peut leur accorder une assistance financière par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Le Conseil de Gérance identifie les actifs d'un portefeuille constitutifs d'un investissement (un Investissement) chacun constituant une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à trente mille (30.000) Euro divisé en quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie C (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie D (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie E (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie F s (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie G (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie H (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie I (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I), quinze (15) parts sociales ordinaires de Catégorie J (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J), les Parts Sociales Ordinaires de Catégories A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégories B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J sont ensemble les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cent (100) Euros chacune entièrement souscrites et libérées et quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie A (la Catégorie A MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie B (la Catégorie B MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie C (la Catégorie C MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie D (la Catégorie D MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie E (la Catégorie E MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie F (la Catégorie F MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie G (la Catégorie G MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie H (la Catégorie H MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie I (la Catégorie I MRPS), quinze (15) parts sociales à rachat obligatoire sans droit de vote de Catégorie J (la Catégorie J MRPS), la Catégorie A MRPS, la Catégorie B MRPS, la Catégorie C MRPS, la Catégorie D MRPS, la Catégorie E MRPS, la Catégorie F MRPS, la Catégorie G MRPS, la Catégorie H MRPS, la Catégorie I MRPS, et la Catégorie J MRPS sont ensemble les MRPS Sans Droit de Vote, d'une valeur nominale de cent (100) Euro chacune, étant entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS Sans Droit de Vote et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement définis, ci-après comme Part Sociale ou Parts Sociales.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. Les primes d'émission payées en relation avec les Parts Sociales Ordinaires ou les MRPS Sans Droit de Vote doivent être comptabilisées dans des comptes de prime d'émission spécifiques comme suit:

(i) Toute prime d'émission payée en relation avec des Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), et une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

(ii) Toute prime d'émission payée en relation avec des MRPS Sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote (le Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote), une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux MRPS Sans Droit de Vote pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

Art. 8. Droits de vote. Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique et, chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient.

Quand la Société a un associé unique, les MRPS Sans Droit de Vote ne portent aucun droit de vote. Néanmoins, le porteur de MRPS Sans Droit de Vote est autorisé à voter à toute assemblée générale de l'associé unique convoquée pour se prononcer sur les points suivants:

- L'émission de nouvelles Parts Sociales portant des droits préférentiels;
- La détermination du dividende cumulatif préférentiel attaché aux MRPS Sans Droit de Vote;
- Le droit préférentiel au remboursement de l'apport, et à la distribution des profits de liquidation qui leur sont attachés;
- La conversion d'une ou plusieurs catégories de MRPS Sans Droit de Vote en Parts Sociales Ordinaires;
- La réduction du capital social de la Société;
- La modification de l'objet social de la Société;
- L'émission d'obligations convertibles;
- La dissolution de la Société;
- Le changement de nationalité de la Société;
- Le changement de la forme juridique de la Société; et
- Lorsque, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les Dividendes Préférentiels Cumulatifs (tels que définis à l'article 20) auxquels les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote ont droit, n'ont pas été entièrement mis en paiement pendant deux exercices successifs et ce jusqu'à ce que ces Dividendes Préférentiels Cumulatifs aient été intégralement mis en paiement.

Hormis les hypothèses visées ci-dessus, les MRPS Sans Droit de Vote ne sont pas pris en considération afin de déterminer les règles de quorum et de majorité pour la tenue des assemblées générales.

Les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote bénéficient des mêmes droits quant à la réception des convocations, documents, rapports et informations sur la Société que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Quand la Société a plus d'un associé unique, alors chaque MRPS Sans Droit de Vote aura un droit de vote identique aux Parts Sociales Ordinaires et chaque porteur de Parts Sociales disposera d'un droit de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue conjointement ou si la détention d'une telle Part Sociale est revendiquée par plusieurs personnes, un mandataire commun doit être désigné par les copropriétaires ou les personnes revendiquant un droit sur cette Part Sociale comme s'ils étaient un seul et unique propriétaire de cette Part Sociale, faute de quoi tout droit attaché à cette Part Sociale sera suspendu.

Art. 10. Transfert des Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, constaté en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 11. Rachat et Conversion des Parts Sociales. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, et les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote peuvent demander le rachat de leur(s) MRPS(s) Sans Droit de Vote à la Société. Toutefois, le rachat dans ces deux hypothèses ne peut avoir lieu que si la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Une somme égale à la valeur nominale de toutes les Parts sociales Ordinaires et les MRPS Sans Droit de Vote rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Le Prix de Rachat des Parts sociales Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le "Prix de Rachat des Parts sociales Ordinaires") est calculé par le conseil de gérance ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance sur base de la valeur des actifs nets de l'Investissement moins les MRPS Sans Droit de Vote restant de cette classe donnée, moins la prime d'émission liée aux MRPS sans droit de vote de cette classe donnée, moins les dividendes préférentiels cumulatifs non payés (tel que défini ci-dessous) auxquels les MRPS Sans Droit de Vote de cette classe donnée est autorisée à recevoir au moment du rachat. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie est exprimée sous forme de valeur par part sociale et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de l'investissement de la Société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de l'Investissement de la Société moins les dettes de cet Investissement telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre de Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie de la Société émises par la Société ce jour même. La valeur de marché des actifs de l'Investissement de la Société pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil de gérance considérera comme équitable et raisonnable.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil de gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Le rachat des MRPS Sans Droit de Vote est subordonné au respect des conditions suivantes:

(a) Chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote rachetés a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS Sans Droit de Vote racheté (le Prix de Rachat) égal à:

(i) La valeur nominale de son MRPS sans Droit de Vote racheté, plus

(ii) Le montant correspondant à la portion du Compte Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote, ce montant étant égal au solde du Compte Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote divisé par le nombre de MRPS Sans Droit de Vote émis avant le rachat, plus

(iii) Tout Dividende Cumulatif Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel donne droit le MRPS Sans Droit de Vote racheté au moment du rachat; et

(b) Tous les MRPS Sans Droit de Vote émis doivent être rachetés par la Société au plus tard le jour du dixième anniversaire de la date d'émission des MRPS Sans Droit de Vote (la Date d'Echéance).

Cependant si, à la Date d'Echéance, les sommes disponibles pour le rachat de MRPS Sans Droit de Vote ne permettent pas à la Société de racheter l'ensemble des MRPS Sans Droit de Vote, le rachat de l'ensemble des MRPS Sans Droit de Vote ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance (le Prix de Rachat à l'Echéance). Dans cette hypothèse, la Société versera aux détenteurs des MRPS Sans Droit de Vote rachetés seulement une partie du Prix de Rachat à l'Echéance, à concurrence du montant des sommes disponibles pour ce rachat à la Date d'Echéance. La partie non payée du Prix de Rachat sera versée, en un ou plusieurs versements, et ce dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera versé aux associés et aucune Part Sociale Ordinaire ne pourra être rachetée.

Un associé peut demander à la Société le rachat des MRPS Sans Droit de Vote qu'il détient, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés (la Première Notification de Rachat). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Rachat, les autres associés pourront également demander le rachat des MRPS Sans Droit de Vote qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Rachat, et ce afin de statuer sur les demandes de rachat ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société. Si les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse procéder aux rachats demandés, l'assemblée générale extraordinaire des associés peut décider, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés, de diminuer le nombre de MRPS Sans Droit de Vote devant être rachetés afin que les sommes disponibles à cet effet soient suffisantes pour procéder aux rachats.

Un associé peut demander à la Société qu'elle convertisse les MRPS Sans Droit de Vote qu'il détient en Parts Sociales Ordinaires ou en MRPS d'une autre classe, au moyen d'une notification écrite faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Société et des autres associés (la Première Notification de Conversion). Dans les quinze jours suivants la date de la Première Notification de Conversion, les autres associés peuvent également demander la conversion des MRPS Sans Droit de Vote qu'ils détiennent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société et aux autres associés. Une assemblée générale extraordinaire des associés devra être convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, au plus tard un mois après la réception de la Première Notification de Conversion, et ce afin de statuer sur les demandes de conversion ainsi que sur les modifications subséquentes des statuts de la Société.

Le nombre de Parts Sociales Ordinaires devant être émises lors de la conversion de MRPS Sans Droit de Vote en Parts Sociales Ordinaires doit être égal au Prix de Rachat total de tous les MRPS Sans Droit de Vote devant être convertis, divisé par la Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire (telle que définie ci-après) au moment de la conversion, arrondi au nombre entier de Parts Sociales Ordinaires inférieur le plus proche. Les décimales soustraites afin de réaliser l'arrondi sont attachées aux Parts Sociales Ordinaires émises en tant que prime d'émission.

La Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire est déterminée au moment de la conversion des MRPS Sans Droit de Vote et, doit être égale à la fraction suivante: ((a) le montant total de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Ordinaires plus (b) le montant de la réserve légale plus (c) la différence entre (x) le montant total du poste prime d'émission du bilan et (y) le montant total du Compte de Primes d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote) divisé par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises par la Société (la Valeur de Marché d'une Part Sociale Ordinaire). Une fois convertis, les MRPS Sans Droit de Vote doivent être annulés. Cette annulation est constatée dans le registre des associés de la Société.

Art. 12. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, déterminera les pouvoirs, et rémunération (s'il y a lieu) des agents de la Société, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 14. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour de la réunion, ainsi que l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par l'ensemble des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg. Tout gérant peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax), dûment signée, un autre gérant pour le représenter à toute réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plus d'un gérant de cette manière. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié ou organisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents (en personne, par mandataire ou par un autre moyen approprié comme indiqué ci-dessus).

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Art. 16. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 17. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance (s'il existe). A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax) dûment signée, une autre personne pour le représenter et agir en tant que mandataire de cet associé à toute assemblée générale. La personne en question n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois d'Avril ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2014.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis pour approbation à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Bénéfices, réserve légale, distribution. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Lors de chaque exercice social, les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-duché de Luxembourg (ci-après, le Bénéfice Disponible), sont alloués par l'Associé

Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution adoptée à la majorité des associés présents ou représentés, décidant de sa distribution, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Chaque MRPS Sans Droit de Vote donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif (ci-après, le Dividende 1) au taux annuel de 1% au-dessus de la valeur nominale du MRPS Sans Droit de Vote, ce qui n'inclut pas le Compte de Prime d'Emission de MRPS Sans Droit de Vote, qui s'accumulera quotidiennement et qui sera calculé sur base d'une année de 365 jours.

Ensuite, chaque MRPS Sans Droit de Vote donne droit à un deuxième dividende privilégié et cumulatif (ci-après, le Dividende 2) égal au Produit Net (tel que défini ci-après) reçu par la Société sur les Actifs Sous-jacents (tels que définis ci-après) de la Société.

Les Actifs Sous-jacents signifient les actifs acquis et financés directement ou indirectement par l'émission des MRPS Sans Droit de Vote, et/ ou d'autres actifs ou titres remplaçant de tels actifs, ou achetés ou financés avec les revenus provenant entièrement ou en partie de tels actifs.

Le Produit Net signifie le revenu (incluant notamment les intérêts, dividendes, gains de change, plus-values et boni de liquidation, etc.) reçu par la Société en rapport avec les Actifs Sous-jacents, moins le prorata des dépenses liées aux Actifs Sous-jacents et comptabilisées durant l'exercice social concerné de la Société.

Le Dividende 1 et le Dividende 2 sont désignés ci-après collectivement en tant que Dividendes Préférentiels Cumulatifs.

Les Dividendes Préférentiels Cumulatifs seront augmentés du montant des Dividendes Préférentiels Cumulatifs qui n'auront pas été distribués, en tout ou en partie, sur les exercices sociaux précédents qui auront été automatiquement alloués à la réserve distribuable et inscrits sur le compte de réserves des MRPS Sans Droit de Vote (ci-après, le Compte de Réserve des MRPS Sans Droit de Vote)

Si aucun Dividende 2 n'est déclaré malgré l'existence de profits disponibles, une somme égale au Dividende 2 est transférée au Compte de Prime d'Emission MRPS Sans Droit de Vote le 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au 31 décembre 2014, pour garantir les droits des titulaires de MRPS Sans Droit de Vote sur les Dividendes 2.

Afin d'éviter tout doute, si les profits de la Société pour l'exercice social concerné ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou allouer au Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote, les Dividendes Cumulatifs Préférentiels, toute somme manquante devra être payée ou allouée au Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote dans la priorité à partir des profits des exercices suivants.

Chaque titulaire de MRPS Sans Droit de Vote a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à tous les MRPS Sans Droit de Vote proportionnellement au nombre de MRPS Sans Droit de Vote qu'il détient.

Après distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel, le reliquat du Bénéfice Disponible de chaque Investissement peut être distribué aux titulaires de Parts Sociales Ordinaires de la Classe de Parts Sociales à laquelle l'Investissement est lié.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire aux comptes ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire aux comptes n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, le liquidateur procède, en numéraire ou en nature, à la distribution des actifs restants dans l'ordre défini ci-après:

(a) D'abord, aux associés détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote, le remboursement du pourcentage de Capital Notionnel (tel que défini ci-après) détenu par chacun d'entre eux dans la Société plus, le cas échéant, le paiement de leurs Dividendes 1 et Dividende 2 accumulés et impayés. Le Capital Notionnel signifie la valeur nominale cumulée de tous les MRPS Sans Droit de Vote souscrites par l'associé détenteur de MRPS Sans Droit de Vote plus toute partie du Compte de Prime d'Emission de MRPS Sans Droit de Vote liée à cette souscription, calculée sur base du prorata détenu.

(b) Ensuite, après ces remboursements et paiements aux associés détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote ou le dépôt de toute somme à cet effet, le reliquat sera distribué et payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société. Souscription - Paiement

Le Fonds agissant au nom et pour le compte du Compartiment, prénommé, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire entièrement aux:

(i) quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, quinze (15) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J sont ensemble les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cent (100) Euros chacune entièrement souscrites et libérées, pour un montant de quinze mille (15.000) Euro; et

(ii) quinze(15) Catégorie A MRPS, quinze (15) Catégorie B MRPS, quinze (15) Catégorie C MRPS, quinze (15) Catégorie D MRPS, quinze(15) Catégorie E MRPS, quinze (15) Catégorie F MRPS, quinze (15) Catégorie G MRPS, quinze (15) Catégorie H MRPS, quinze(15) Catégorie I MRPS, quinze(15) Catégorie J MRPS, la Catégorie A MRPS, la Catégorie B

MRPS, la Catégorie C MRPS, la Catégorie D MRPS, la Catégorie E MRPS, la Catégorie F MRPS, la Catégorie G MRPS, la Catégorie H MRPS, la Catégorie I MRPS, et la Catégorie J MRPS sont ensemble les MRPS Sans Droit de Vote, d'une valeur nominale de cent (100) Euro chacune, étant entièrement souscrites et libérées pour un montant de quinze mille (15.000) Euro;

représentant ensemble l'entièreté du capital social de la Société.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera au jour du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre de gérants est fixé à trois.

- L'Associé Unique désigne en tant que Gérants de la Société:

* M. Alessandro Bruscagin, né le 2 novembre 1969 à Treviso (Italie) et résidant professionnellement Viale Felissent 4, I-31100 Treviso (Italie), en tant que Gérant de type A;

* M. Serge Rollinger, né le 13 mai 1981 à Luxembourg et résidant 48, rue du X octobre à L-7243 Bereldange en tant que Gérant de type B;

* M. Gueorgui Gotzev, né le 13 Juin 1977 à Sofia (Bulgarie) et résidant au 6, rue du Pont L-7332 Müllendorf (Luxembourg) en tant que Gérant de type B.

- Le siège social de la Société est établi au 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: C. KOHLER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56594. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174788/812.

(130213424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

In the year two thousand thirteen, on tenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"ERE HGP S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 160417,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "Europa Iron S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115367, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 30, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1194 of June 20, 2006.

The articles of incorporations have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 21, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 290 of March 2, 2007.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Partner resolves to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Partner resolves to fix the number of liquidators at one (1) and further resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

"SIGNES S.A.", a public limited company ("société anonyme") organized and existing under the Luxembourg law with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.251.

Third resolution

The Partner resolves to determine the powers of the liquidator in respect to the liquidation of the Company as follows:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the General Meeting of Partners in the cases provided for by law.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory, and the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility and for particular and specific acts, delegate to one (1) or several third persons, who will act as its proxies, a part of its powers it determines and for the period it fixes.

- Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorized and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«ERE HGP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 160417,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, est la seule associée de «Europa Iron S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 115367, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 20 juin 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 2 mars 2007.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer comme liquidateur unique de la Société:

«SIGNES S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 46.251.

Troisième résolution

L'Associé décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur, dans le cadre de la liquidation de la Société, comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux livres de la Société.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations particulières et spécifiques, déléguer à une ou plusieurs tierces personnes, qui agiront comme son mandataire, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

- Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, conformément toutefois aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16353. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013181419/96.

(130222011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**Vitanutrics Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bio Business Consult).**

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.636.

L'an deux mil treize, le six décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée BIO BUSINESS CONSULT

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8545 Niederpallen, 25 rue de Redange, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.636,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 487 du 27 septembre 1995, page 23.367, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1.371 du 2 juin 2012, page 65.772.

Ont comparu:

1) Madame Kathleen STICHELMANS, sans état, née le 27 juin 1941 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1380 Lasne, Chemin du Moulin 1;

2) Madame Marie-Katia MARCHANT, sans état, née le 23 avril 1964 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1470 Bousval, Chemin de l'Alfer, 4;

ici représentées par Madame Gisèle HEYDEN, demeurant professionnellement à Pétange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 500 parts sociales de 24,789.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 12.394,68.-€.

Les associés uniques préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés uniques décident de modifier la dénomination sociale en «Vitanutrics Luxembourg Sarl» et par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Vitanutrics Luxembourg Sarl».»

Deuxième résolution

Les associés uniques décident de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-7241 Bereldange, 202 route de Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 4, paragraphe 1 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Paragraphe 1.** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.»

Troisième résolution

Les associés uniques décident d'augmenter le capital social à raison de 5,32.-€, afin de porter le capital social à la nouvelle somme de 12.400.-€, le tout sans émission de nouvelles parts sociales et par souscription et libération proportionnelle des parts détenues par les associées uniques.

Quatrième résolution

Par conséquent, les associées uniques décident de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (24,80.-€) chacune.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: G. HEYDEN, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16829. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002840/68.

(140002526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Middleby Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003746/10.

(140003310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Magilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 07/01/2014.

Référence de publication: 2014003749/10.

(140003313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Mangrove Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003750/10.

(140003037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Monrose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.598.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003776/10.

(140003165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Lagrev Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.680.

—
EXTRAIT

Comme décidé durant le Conseil d'Administration du 09 décembre 2013, la Société prend acte du changement de siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

La Société prend également acte que l'adresse de Julien Guillaume, Administrateur, est la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

La Société prend également acte que l'adresse de Bruno Beernaerts, Administrateur, est la suivante:

- 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003719/16.

(140003194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Leuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 80.824.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003728/12.

(140003088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.716.

—
- Le siège social du gérant de la société, Mme. Carmen Ionescu est transféré de 124, boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014004426/13.

(140004102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.785.

—
- Le siège social du gérant de la société, Mons. John Molloy est transféré de 6, rue du Château, L - 6961 Senningen au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014004428/13.

(140004100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

D M L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 130.551.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 19 décembre 2013, la révocation de Monsieur METTAUER Jean-Christophe, domicilié 19, Grand-Rue à F-68380 BREITENBACH, en tant que gérant administratif.

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique ou par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 janvier 2014.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014004223/15.

(140004275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

D.B.W., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 155.281.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 17 décembre 2013 que:

- Mr Eric Favre cède l'intégralité de ses parts sociales en faveur de UPWORLD Sàrl, RCS Luxembourg B 182.689, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, soit 97 parts sociales
- Mr Eric Favre n'est plus associé de la société.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014004224/14.

(140003757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.398.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.910.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion prévue par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère ultime, Noble Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour Noble Holding Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014004656/15.

(140004496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Matsucom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 19.249.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014004623/10.

(140003801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

MG Ex-US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.672.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004632/22.

(140004724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.545.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 décembre 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004607/22.

(140004317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004604/10.

(140003681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Lux 21 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.496.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 176 061, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 9, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "Lux 21 Starlight GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 179 496, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 30th, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 19, 2013 under number 2302. The articles of incorporation have been amended by deed enacted by Maître Martine Schaeffer on November 29th, 2013 not published with the Memorial C yet.

The appearing party requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create two (2) classes of shares, namely the A shares and the B shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of association, to convert four hundred ninety-one (491) existing shares into four hundred ninety-one (491) A shares and nine (9) existing shares into nine (9) B shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and to change article 5.1 of the Company's articles of association to reflect such change.

2. To delete article 6.1 of the Company's articles of association.

3. To change the transfer restrictions by amending article 6, second paragraph, and inserting the following new third, fourth and fifth paragraphs (the fourth and fifth paragraphs becoming respectively the sixth and seventh paragraphs):

" **6.2.** Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of one or several shareholder(s) at the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.3. If a shareholder holding A shares determine to sell any of its A shares to one or more third parties, then it may require all the other shareholders to sell, where such selling shareholder is selling such number of A shares that will result in the relevant purchaser:

(i) acquiring control (including with persons acting in concert) of the Company, all of the shares of whatever class held by the other shareholders; and

(ii) not acquiring control (including with persons acting in concert) of the Company, the same proportion of shares of whatever class held by the other shareholders that the selling shareholder (each determined by reference to the total number of shares held by them,

to the relevant third party or third parties, provided, however, that any such purported transfer of shares shall be made solely in accordance with the terms and conditions of the Articles and the shareholders agreement, if any.

6.4. a shareholder holding B shares shall transfer its B shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A shares).

6.5. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B shares other than made in accordance with the Articles and any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in the ownership of shares pursuant to any such transfer."

4. To extent the notice period for any meeting of the board of managers to two (2) days by changing article 9.3 of the Company's articles of association.

5. To restrict the holding of board meetings from the United Kingdom by adding a third sentence at article 9.7 of the Company's articles of association as follows: "No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom".

6. To clarify the requirements for special majority decisions by amending articles 14.7 and 14.8 of the Company's articles of association.

7. To amend the distribution rules by changing article 16.2 of the Company's articles of association as follows: "Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward."

8. To amend the distribution rules at liquidation of the Company by changing article 17.2 of the Company's articles of association as follows: "When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with the law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles."

9. To amend article 18 of the Company's articles of association as follows: "All matters not expressly governed by the Articles or any shareholder agreement, as may be entered into and amended by the shareholders from time to time, shall be determined in accordance with the Company Law; and if a provision of the Articles conflicts with a provision of a shareholders agreement, if any, the provisions of such shareholders agreement shall prevail as between the shareholders."

10. Miscellaneous

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create two (2) classes of shares, namely the A shares and the B shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of association, to convert four hundred ninety-one (491) existing shares into four hundred ninety-one (491) A shares and nine (9) existing shares into nine (9) B shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and further resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association to reflect such change.

Article 5.1 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000) represented by four hundred ninety-one (491) A shares and nine (9) B shares in registered form with a nominal value of twenty-six Pound Sterling (GBP 26), all subscribed and fully paid-up."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to delete article 6.1 of the Company's articles of association.

The actual article 6.2. becomes the new article 6.1

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to change the transfer restrictions by amending article 6, second paragraph, and inserting the following new third, fourth and fifth paragraphs (the fourth and fifth paragraphs becoming respectively the sixth and seventh paragraphs).

Article 6.2 to 6.5 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.2.** Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of one or several shareholder(s) at the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.3. If a shareholder holding A shares determine to sell any of its A shares to one or more third parties, then it may require all the other shareholders to sell, where such selling shareholder is selling such number of A shares that will result in the relevant purchaser:

(i) acquiring control (including with persons acting in concert) of the company, all of the shares of whatever class held by the other shareholders; and

(ii) not acquiring control (including with persons acting in concert) of the company, the same proportion of shares of whatever class held by the other shareholders that the selling shareholder (each determined by reference to the total number of shares held by them,

to the relevant third party or third parties, provided, however, that any such purported transfer of shares shall be made solely in accordance with the terms and conditions of the Articles and the shareholders agreement, if any.

6.4 a shareholder holding B shares shall transfer its B shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A shares).

6.5 Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B shares other than made in accordance with the Articles and any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in the ownership of shares pursuant to any such transfer."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to extent the notice period for any meeting of the board of managers to two (2) days by changing article 9.3 of the Company's articles of association.

Article 9.3 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 9.3.** Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers not less than two (2) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to restrict the holding of board meetings from the United Kingdom by adding a third sentence at article 9.7 of the Company's articles of association.

Article 9.7 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 9.7.** Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify,

hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting. No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to clarify the requirements for special majority decisions by amending articles 14.7 and 14.8 of the Company's articles of association.

Article 14.7 and 14.8 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 14.7.** Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast by one or several shareholder(s), regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by one or several shareholder(s) owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the distribution rules by changing article 16.2 of the Company's articles of association.

Article 16.2 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 16.2.** Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the distribution rules at liquidation of the Company by changing article 17.2 of the Company's articles of association.

Article 17.2 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 17.2.** When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with the law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles."

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the Company's articles of association.

Article 18 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

" **Art. 18.** All matters not expressly governed by the Articles or any shareholder agreement, as may be entered into and amended by the shareholders from time to time, shall be determined in accordance with the Company Law; and if a provision of the Articles conflicts with a provision of a shareholders agreement, if any, the provisions of such shareholders agreement shall prevail as between the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176 061, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Lux 21 Starlight GBP S.à r.l.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 179 496, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 septembre 2013 sous le numéro 2302. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Martine Schaeffer en date du 29 novembre 2013 qui n'a pas encore été publié au Mémorial C.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux (2) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, la conversion de quatre cent quatre-vingt-onze (491) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-onze (491) parts sociales A et neuf (9) parts sociales existantes en neuf (9) parts sociales B, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique et la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer ces modifications.

2. Suppression de l'article 6.1 des statuts de la Société.

3. Modification des règles de restrictions de transfert par la modification de l'article 6, alinéa deux des statuts de la Société, par l'insertion de trois nouveaux alinéas (troisième, quatrième et cinquième alinéas à la suite du deuxième alinéa de l'article 6) (les quatrième et cinquième alinéas devenant respectivement les sixième et septième alinéas):

" **6.2.** Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Le transfert de parts sociales (inter vivos) à un tiers non-associé ne peut être effectué qu'avec l'agrément préalable d'un ou plusieurs associé(s) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société donné en assemblée générale des Associés. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.3. Dans le cas où un associé détenant des parts sociales A envisage de vendre quelque nombre de ses parts sociales A que ce soit à un ou plusieurs tiers, alors il pourra exiger de tous les autres Associés de vendre, lorsque l'associé vendeur vend un nombre de parts sociales A qui résultera en la personne de l'acheteur:

(i) La prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, toutes les parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenues par les autres Associés; et

(ii) Sans prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, la même répartition des parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenue par les Associés autres que l'associé vendeur (chacune détermine en référence au nombre total de parts sociales détenues par eux),

À ce tiers ou ces tiers, sous réserve, cependant, que tout prétendu transfert de parts sociales sera exécuté exclusivement en conformité avec les modalités des Statuts et du pacte d'actionnaires, le cas échéant.

6.4. Un associé détenant des parts sociales B aura l'obligation de transférer ses parts sociales B, à la juste valeur du marché ou avec un escompte, conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre exigeant un tel transfert (y compris, sans y être limité, en cas de défaillance ou d'option d'achat accordée aux détenteurs de parts sociales A).

6.5. Toute vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou disposition des parts sociales B effectué autrement que conformément aux Statuts et à tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre sera nul et non avenu, et le conseil de gérance ne reflétera pas dans le registre des Associés tout changement dans la détention de parts sociales suivant un tel transfert."

4. Extension de la période de convocation pour toute assemblée générale à deux (2) jours en modifiant l'article 9.3 des statuts de la Société.

5. Restriction de la tenue du conseil de gérance au Royaume Uni en insérant une troisième phrase à l'article 9.7 des statuts de la société comme suit: "aucune réunion du conseil de gérance ne peut avoir lieu au Royaume Uni et aucun gérant (ou son mandataire) aura le droit d'assister et de compter dans le quorum par téléphone lorsqu'ils sont situés au Royaume-Uni".

6. Clarification des modalités pour prendre des décisions à majorité special en modifiant les articles 14.7 et 14.8 des statuts de la Société.

7. Modification des règles de distribution en changeant l'article 16.2 des statuts de la Société comme suit: "selon les termes et conditions prévus par la loi sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des Associés déterminera comment le solde des bénéfices nets annuels de la société sera utilisé conformément à la Loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre et les Statuts. Il pourra en particulier être alloué un tel bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer ou le reporter à nouveau".

8. Modification des règles de distribution suite à la liquidation de la Société par la modification de l'article 17.2 des statuts de la Société comme suit: "Lorsque la liquidation de la société est clôturée, les actifs de la Société seront distribués aux Associés conformément à la Loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre et ces Statuts".

9. Modification de l'article 18 des statuts de la Société comme suit: "Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts ou tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre seront tranchées conformément à la Loi; et si une disposition des Statuts est en conflit par rapport à une disposition d'un pacte d'actionnaires, s'il y en a un, les dispositions de ce pacte prévaudront entre les Associés."

10. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer deux (2) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, de convertir quatre cent quatre-vingt-onze (491) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-onze (491) parts sociales A et neuf (9) parts sociales existantes en neuf (9) parts sociales B, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique et la modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer ces modifications.

L'article 5.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP13,000) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze (491) parts sociales A et neuf (9) parts sociales B nominatives et avec une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), entièrement souscrites et intégralement libérées."

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de supprimer l'article 6.1 des statuts de la Société (la renumérotation sera finalisée dans les statuts coordonnés).

L'actuel article 6.2. devient le nouvel article 6.1.

Troisième résolution:

L'Associé Unique a décidé de changer les restrictions de transfert par la modification de l'article 6, alinéa deux, et par l'insertion de trois nouveaux alinéas (alinéa trois, quatre et cinq à la suite de l'alinéa deux de l'article 6) (les quatrième et cinquième alinéas devenant respectivement les sixième et septième alinéas).

Les articles 6.2 à 6.5 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.2.**

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non-associés est soumise à l'accord préalable d'un ou plusieurs associé(s) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.3. Dans le cas où un associé détenant des parts sociales A envisage de vendre quelque nombre de ses parts sociales A que ce soit à un ou plusieurs tiers, alors il pourra exiger de tous les autres Associés de vendre, lorsque l'associé vendeur vend un nombre de parts sociales A qui résultera en la personne de l'acheteur:

(i) La prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, toutes les parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenues par les autres Associés; et

(ii) Sans prise de contrôle (y compris les personnes agissant de concert) de la Société, la même répartition des parts sociales, quelle que soit leur catégorie, détenue par les Associés autres que l'associé vendeur (chacune détermine en référence au nombre total de parts sociales détenues par eux),

a ce tiers ou ces tiers, sous réserve, cependant, que tout prétendu transfert de parts sociales sera exécuté exclusivement en conformité avec les modalités des Statuts et du pacte d'actionnaires, le cas échéant.

6.4. Un associé détenant des parts sociales B aura l'obligation de céder ses parts sociales B, à la juste valeur du marché ou avec un escompte, conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre exigeant un tel transfert (y compris, sans y être limité, en cas de défaillance ou d'option d'achat accordée aux détenteurs de parts sociales A).

6.5. Toute vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou disposition des parts sociales B effectué autrement que conformément aux Statuts et à tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps

à autre sera nul et non avenu, et le conseil de gérance ne reflétera pas dans le registre des Associés tout changement dans la détention de parts sociales suivant un tel transfert."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'étendre la période de convocation pour toute assemblée générale à deux (2) jours en modifiant l'article 9.3 des statuts de la Société.

L'article 9.3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.3.** Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier, pour toute réunion du conseil de gérance au moins deux (2) jours avant la date prévue de la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'interdire la tenue du conseil de gérance au Royaume Uni en insérant une troisième phrase à l'article 9.7 des statuts de la Société.

L'article 9.7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.7.** Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne peut avoir lieu au Royaume Uni et aucun gérant (ou son mandataire) aura le droit d'assister et de compter dans le quorum par téléphone lorsqu'ils sont situés au Royaume Uni".

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de clarifier les modalités de prise de décisions à majorité spéciale en modifiant les articles 14.7 et 14.8 des statuts de la Société.

Les articles 14.7 et 14.8 des statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.7.** Les décisions collectives de la Société sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées (i) par des Associés (ii) détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par un ou plusieurs Associés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Art. 14.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent pas être adoptées que par un ou plusieurs Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société."

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de distribution à l'article 16.2 des statuts de la Société.

L'article 16.2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.2.** Selon les termes et conditions prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des Associés déterminera comment le solde des bénéfices nets annuels de la Société sera utilisé conformément à la loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre et les statuts. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter."

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de distribution à la liquidation de la Société par la modification du second alinéa de l'article 17.2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17.2.** Lorsque la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société seront distribués aux Associés conformément à la loi, tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre et ces Statuts."

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts ou tout pacte d'actionnaires tel qu'il peut être conclu et modifié entre Associés de temps à autre seront tranchées conformément à la Loi; et si une disposition des Statuts est en conflit par rapport à une disposition d'un pacte d'actionnaires, s'il y en a un, les dispositions de ce pacte prévaudront entre les Associés."

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57378. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180896/360.

(130220832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

SOF-VII Asian Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.772.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 Décembre 2013

- La liquidation de la société SOF-VII Asian Holdings I S.à r.l. est clôturée.
- Décharge est accordée au commissaire à la liquidation et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats.
- Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante:
5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014003905/18.

(140004023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.094.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003838/12.

(140003118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la société «PGF III S.A. (En liquidation)» a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 Décembre 2013, au siège social de la société.

Il résulte de cette Assemblée que:

Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, durant la période de 5 années à compter de la date de la publication de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003829/17.

(140003878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Builders Insurance Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 180.477.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HOCHTIEF Insurance Broking and Risk Management Solutions GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at D-45128 Essen, 2, Opernplatz and registered with the Register of Commerce of Essen under HRB 1153,

here represented by Mr John Simon Morrey, Managing Director and Mrs Muriel Sosnowski, Deputy General Manager of Builders Reinsurance S.A, both residing professionally in L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, both physically present, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 180477, incorporated by deed of the undersigned notary, dated September 16th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2850 of November 13th, 2013 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety-nine million nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 99,969,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), to one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) by the creation and issue of ninety-nine thousand nine hundred sixty-nine (99,969) new shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

These ninety-nine thousand nine hundred sixty-nine (99,969) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up by a contribution in kind consisting of thirty-one thousand four hundred (31,400) shares (with a nominal value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each) (the "Shares") representing one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company BUILDERS REINSURANCE S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 78673, pursuant to the terms and conditions of a contribution agreement entered into

by and between the Company and the sole shareholder of the Company dated 17 December, 2013 (the "Contribution Agreement").

It results from the Contribution Agreement that the contributing party declared:

- "- to be entitled to contribute and transfer the full legal and beneficial interest in the Shares;
- to have full power, capacity and authority to transfer the Shares;
- that its right on the Shares is unconditional and not subject to any restriction, dissolution or nullification whatsoever;
- that the Shares are not encumbered with any attachment, charge, pledge, usufruct or other encumbrances."

It results from the valuation report established on 29th November, 2013 by the board of directors of the Company and signed by its duly authorized representatives (the "Valuation Report") that the contribution in kind is valued at the aggregate amount of two hundred fifty-six million five hundred eighty thousand Euro (EUR 256,580,000.-).

In accordance with the provisions of articles 26-1(1) and 32-1 of law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the valuation of the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report drawn up on December 17th, 2013 by Deloitte Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 67895, réviseur d'entreprises agréé in Luxembourg ("Contribution in kind Auditor's Report").

Said report has the following conclusions:

"Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 99.969 ordinary shares of par value EUR 1.000 each, added by a total share premium of EUR 156.611.000."

A copy of such Contribution Agreement, Valuation Report and the Contribution in kind Auditor's Report after signature "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The value of such contribution in kind which amounts to two hundred fifty-six million five hundred eighty thousand Euro (EUR 256,580,000.-) is fully allotted for ninety-nine million nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 99,969,000.-) to the share capital of the Company and for one hundred fifty-six million six hundred eleven thousand Euros (EUR 156,611,000.-) to a free share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Beringen, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholders of the appearing party, said proxyholders signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HOCHTIEF Insurance Broking and Risk Management Solutions GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et existante sous les lois de l'Allemagne, avec son siège social à D-45128 Essen, 2, Opernplatz, enregistrée au registre de commerce de Essen sous le numéro HRB 1153,

Ici représentée par Monsieur John Simon Morrey, Managing Director, et par Madame Muriel Sosnowski, Deputy General Manager de Builders Reinsurance S.A., tous les deux demeurant professionnellement à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, tous les deux physiquement présents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A., une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180477, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2850 du 13 novembre 2013 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR), chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 99.969.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) à cent millions euros (EUR 100.000.000.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf (99.969) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Ces quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf (99.969) nouvelles actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique et elles ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en trente-et-un mille quatre cents (31.400) actions (d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000.-), chacune) (les «Actions») représentant cent pourcent (100%) du capital social de BUILDERS REINSURANCE S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social à L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78673, conformément aux termes et conditions d'un contrat d'apport conclu entre la Société et l'actionnaire unique de la Société en date du 17 Décembre 2013 (le «Contrat d'Apport»).

Il résulte du Contrat d'Apport que l'apporteur a déclaré:

- être en droit d'apporter et transférer l'entièreté de ses intérêts économiques et juridiques dans les Actions;
- avoir pleins pouvoir, capacité et autorité pour transférer les Actions;
- que son droit sur les Actions est inconditionnel et n'est soumis à aucune restriction, dissolution ou annulation de quelque sorte que ce soit;
- que les Actions ne sont grevées d'aucun nantissement, charge, gage, usufruit ou autre encombrement."

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 29 Novembre 2013 par le conseil d'administration de la Société et signé par ses représentants dûment autorisés (le "Rapport d'Evaluation") que l'apport en nature est évalué à un montant total de deux cent cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 256.580.000.-).

Conformément aux dispositions des articles 26-1(1) et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentant par un rapport établi en date du 17 Décembre 2013 par Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, avec son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg (le «Rapport du Réviseur»).

Le rapport précité arrive aux conclusions suivantes (traduction):

"Conclusion

Suite aux procédures appliquées, telles que décrites ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous amènerait à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 99.969 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune, augmentée d'une prime d'émission totale de EUR 156.611.000."

Copies des Contrat d'Apport, Rapport d'Evaluation et du Rapport du Réviseur, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La valeur de cet apport en nature qui s'élève à deux cent cinquante-six millions cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 256.580.000.-) est allouée pour quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 99.969.000.-) au capital social de la Société et pour cent cinquante-six millions six cent onze mille euros (EUR 156.611.000.-) au compte libre de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à cent millions euros (EUR 100.000.000.-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à sept mille euros (7.000 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé; J. S. MORREY, M. SOSNOWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2013. Relation: MER/2013/2790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Mersch, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178569/160.

(130217894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

The Continuity Group Numéric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.919.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 28 novembre 2013 que les coordonnées de M. Sergio MONTALCINI, administrateur, ont été modifiées comme suit:

M. Sergio MONTALCINI, né le 10 mai 1958 à Turin, Italie, demeurant au 230 Marble Arch Apartments, 11 Harrowby Street, GB-LONDRES W1H 5PQ.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014003926/13.

(140002918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Trina Solar (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.461.

Madame YanHong JIANG démissionne de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31 décembre 2013.

Monsieur Axel Alfred Günter STEUER, né le 25 avril 1966 à Munich (Allemagne), résidant à CH-8304 Wallisellen, 82, Alte Winterthurerstrasse, a été nommée comme gérant de catégorie A de la société à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Ce document remplace la première version du dépôt initial au RCS numéro L140000199.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003931/14.

(140002930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Canepa Green Energy Opportunities II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 166.283.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004175/9.

(140004668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Granglen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 182.845.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Thomas HICKEY, gérant de société, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch.

2. - Monsieur Raymond John HICKEY, gérant de société, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «GRANGLÉN S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Thomas HICKEY, gérant de société, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch, cinquante parts sociales	50
2. - Monsieur Raymond John HICKEY, gérant de société, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1. - Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1. - Monsieur Thomas HICKEY, gérant de société, né à Dublin (Irlande), le 14 février 1978, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch.

2. - Monsieur Raymond John HICKEY, gérant de société, né à Dublin (Irlande), le 14 août 1972, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange.

2. - Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle.

3. - Le siège social de la société est établi à L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HICKEY, T. J. HICKEY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181514/137.

(130221013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Bayvee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 73.882.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Herardus VERKOELEN, homme d'affaires, né à Meijel (Pays-Bas), le 22 novembre 1958, demeurant à NL-5768 Meijel, Kerkstraat, 25 (Pays-Bas)

ici représenté par Monsieur Than NGUYEN, directeur, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach,

en vertu d'une (1) procuration lui substituée, laquelle restera après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a. - Que la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "Bayvee S.A., SPF", avec siège social à ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.882, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence

à Junglinster, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 14 avril 2000

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 7 décembre 2009, en adoptant sa forme juridique et dénomination actuelle.

b. - Que le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingts (180) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c. - Que le comparant est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d. - Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e. - Que l'actionnaire se désigne comme liquidateur de la société.

f. - Que le liquidateur requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'actionnaire de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'actionnaire unique.

g. - Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h. - Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

k. - Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.000,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Than NGUYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013181282/55.

(130222404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Cordatus Recovery Partners II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.530.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2013 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée.

2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au L-1754 Luxembourg, 31-33 boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004167/15.

(140004446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.
